

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 64

10 janvier 2013

### SOMMAIRE

AIO III S.à r.l. ....	3065	Rodluc Music S.à r.l. ....	3059
EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Neunte (9.) S.e.c.s. ....	3038	SEB 5 - SICAV - FIS ....	3057
EKIAM S. à r. l & Cie. J.S. Erste S.e.c.s. ...	3038	SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS ....	3057
EKIAM S. à r. l & Cie. J.S. Erste S.e.c.s. ...	3030	SEB Optimus II ....	3055
EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. .....	3037	SEB Orion 16 - SICAV - FIS ....	3056
EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s. .....	3030	SEB SICAV 3 ....	3056
ES-Kanata ....	3044	Semeraro Investments S.A. ....	3038
KG Resources (Mauritania) Sàrl ....	3040	Semeraro Investments S.A. ....	3054
Knekt S.A. ....	3060	Semeraro Real Estate Lux S.A. ....	3055
Knight Finanz S.A. ....	3060	Septemium Investments ....	3056
Koratrade Asset Management S.A. ....	3060	Seventeen Management S.A. ....	3039
LB Luxembourg Two S.à r.l. ....	3026	Shoe-Lux S.à r.l. ....	3040
Logika Investments S.à r.l. ....	3030	Siba ....	3038
MediaCenter Service Immobilier S.A. ....	3026	Solumo S.A. ....	3039
Meson Holding S.A. ....	3026	Stelar S.A. ....	3040
Michael Horlebein S.à r.l. ....	3070	Strassburger Schifffahrt S. à r. l. ....	3039
Moast S.A. ....	3069	TEIF Germany Urbach S.à r.l. ....	3029
Mokatine SPF S.A. ....	3069	TEIF Luxembourg Investments S.à r.l. ...	3028
NovaQuest Pharma Opportunities Fund III (Lux) S.à r.l. ....	3070	TEIF Luxembourg S.à r.l. ....	3027
Pictet ....	3026	TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l. ....	3028
Plus-immo S.à r.l. ....	3027	Teknon Investments S.A. ....	3028
Presco Investments S.à r.l. ....	3060	Tertio S.A. ....	3029
Presta Meat S.A. ....	3027	The Kif Company S.A. ....	3058
Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A. ....	3027	Top Shop S.à r.l. ....	3037
Rainbow Strategies S.A. ....	3059	Tresis Financière S.A. ....	3058
Ringfort S.A., SPF ....	3059	United Springs S.à r.l. ....	3029
Ristretto Holdings S.à r.l. ....	3058	Walter Management & Financing S.A. ...	3072
Ristretto Investments S.à r.l. ....	3057	Whale Bay S.A. ....	3054
		Wildhog Industries S.à r.l. ....	3054
		Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l. ..	3063
		Xeon Fund Sicav SIF S.A. ....	3056
		Yoyo S.A. ....	3059

**LB Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 110.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012160461/10.

(120212251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

---

**MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.  
R.C.S. Luxembourg B 31.392.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2012160484/10.

(120211997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

---

**Meson Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 79.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meson Holding S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012160485/11.

(120212143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

---

**Pictet, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 38.034.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 3 décembre 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a noté la démission de Mme Michèle Berger en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
2. L'assemblée a ratifié la cooptation de Mme Marie-Claude Lange en remplacement de Mme Michèle Berger avec effet au 15 février 2012.
3. L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateur de  
Marie-Claude Lange, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
Christoph Schweizer, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73  
Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73  
Pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.
4. L'Assemblée a nommé M. Alexandre Ris Administrateur, 60 route des Acacias, Ch-1211 Genève 73, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2013.
- 5 L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Référence de publication: 2012161213/23.

(120212573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---

**Plus-immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 151.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
*Pour Plus-immo S.à r.l.*  
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012161214/12.

(120212358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---

**Presta Meat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3279 Bettembourg, 10, rue de la Scierie.  
R.C.S. Luxembourg B 140.454.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/12/2012.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2012161217/12.

(120212588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A.*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012161218/11.

(120212315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---

**TEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 943.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 118.846.

Par résolutions signées en date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

2. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012:

- Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomination des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161327/19.

(120212496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---

**TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 278.575,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 119.739.

Par résolutions signées en date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

2. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012:

- Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
- Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomination des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg  
- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161328/19.

(120212495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**Teknon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.101.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 novembre 2012*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 10.12.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *TEKNON INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012161329/16.

(120212465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**TEIF Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 157.242.

Par résolutions signées en date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

2. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012:

- Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
- Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomination des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg  
- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161326/19.

(120212494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**TEIF Germany Urbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.735.

Par résolutions signées en date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

2. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012:

- Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Pamela Valasuo, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomination des gérants suivants avec effet au 7 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161325/20.

(120212493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**Tertio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161331/10.

(120212672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**United Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.820.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société ("Associé Unique") en date du 7 décembre 2012*

L'Associé Unique approuve le rapport de liquidation daté du 7 décembre 2012 présenté par le liquidateur.

L'Associé Unique décide de distribuer les actifs restants de la Société à l'Associé Unique, l'Associé Unique devant régler tout passif de la Société inconnu mais non contesté, pouvant survenir dans le futur.

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés, durant cinq années suivant la clôture de la liquidation, au siège social de la Société.

L'Associé Unique décide de déclarer la liquidation de la Société clôturée et, que la Société a cessé d'exister avec effet au 7 décembre 2012. L'Associé Unique décide également d'assurer et garantir, en suite de la liquidation, que toutes dettes subsistantes inconnues et non contestées soient réglées par l'Associé Unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

*Pour United Springs S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012162149/24.

(120214234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.840.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 24.06.2010 beschlossenen Verschmelzungen mit den Gesellschaften  
EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s

und

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Zweite S.e.c.s  
wurden durchgeführt.

Die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 18.09.2012.

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012162116/17.

(120213122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. J.S. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.783.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 22.06.2011 beschlossene Kapitalherabsetzung wurde durchgeführt.  
Das Kommanditkapital in Höhe von 90.000,00 € wurde in voller Höhe eingezahlt.

Grevenmacher, den 18.09.2012.

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012162112/13.

(120213105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**Logika Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 173.394.

STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-ninth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office in  
L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand Duchy of Lu-  
xembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present  
deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the  
Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed  
by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "Logika Investments S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of partici-  
pations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds  
of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are  
members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital,

but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 20.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

##### *Manager of the category A:*

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Manager of the category B:*

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze.

Le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Logika Investments S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de catégorie A:*

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2012. Relation GRE/2012/4564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRT.

Référence de publication: 2012162623/353.

(120214919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**Top Shop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2521 Luxembourg, 19, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 108.340.

*Assemblée générale extraordinaire de l'associée unique*

L'an deux mil douze, le six décembre.

L'associée unique de la société TOP SHOP S.à r.l., avec siège social à L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (100) chacune, et constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 10 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations C, numéro 1052 du 18 octobre 2005, modifiée suivant acte sous seing privé datée du 30 novembre 2008, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 558 du 13 mars 2009, savoir:

Madame Maria Vincenza BAVA, gérante technique, née à Luxembourg, le 27 avril 1970, demeurant à L-2521 Luxembourg, 19, rue Demy Schlechter,

représentant l'intégralité du capital social, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris la décision suivante:

*Résolution unique:*

L'adresse de la société est transférée de L-1261 Luxembourg, 109, rue de Bonnevoie, à L-2521 Luxembourg, 19, rue Demy Schlechter.

A Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Maria Vincenza BAVA.

Référence de publication: 2012162148/23.

(120213607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.840.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 14.06.2011 beschlossenen Verschmelzungen mit den Gesellschaften muß richtig lauten:

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Dritte S.e.c.s

und

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Zweite S.e.c.s

wurden durchgeführt.

Die Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. & Cie. L.W. Erste S.e.c.s

bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 11.12.2012.

Für die Richtigkeit

EKIAM Management S. à r. l.

Anke Doberstein

Référence de publication: 2012162117/20.

(120213122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. J.S. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.783.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 14.06.2011 beschlossenen Verschmelzungen mit den Gesellschaften muß richtig lauten:

EKIAM S. à r. l. &amp; Cie. J.S. Dritte S.e.c.s

und

EKIAM S. à r. l. &amp; Cie. J.S. Zweite S.e.c.s

wurden durchgeführt.

Die Gesellschaft

EKIAM S. à r. l. &amp; Cie. J.S. Erste S.e.c.s

bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 11.12.2012.

Für die Richtigkeit

EKIAM Management S. à r. l.

Anke Doberstein

Référence de publication: 2012162114/20.

(120213105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---

**EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Neunte (9.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 140.469.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 28.06.2011 beschlossenen Verschmelzungen mit den Gesellschaften

EKIAM S. à r. l. &amp; Cie. S.T. Erste S.e.c.s

und

EKIAM S. à r. l. &amp; Cie. S.T. Zweite S.e.c.s

wurden durchgeführt.

Die Gesellschaft

EKIAM Management S. à r. l. &amp; Cie. Neunte (9.) S.e.c.s

bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 18.09.2012.

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012162111/19.

(120213127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

---

**Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

Le bilan et annexes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161990/10.

(120213180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Siba, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3672 Kayl, 48, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg E 4.914.

---

**DISSOLUTION**

Les associés de la société SIBA SCI décident de liquider la société en date 05 11 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012161998/11.

(120214477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Seventeen Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.574.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 octobre 2012*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 25 octobre 2012 que l'assemblée acte le démission de son poste d'administrateur avec effet immédiat de

- Mme Murielle de FERRIÈRES, née le 19 octobre 1967 à Messancy, Belgique.

En conséquence, à l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

(i) M Thomas DÜRR, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(ii) M Yves DESCHENAUX, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(iii) M Andrew BURROWS, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(iv) M Ralf RADTKE, résidant au 18, Rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(v) Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(vi) M. Eric van de Kerkhove, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161996/25.

(120213967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Solumo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.851.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 7 septembre 2012, que:

les mandats d'administrateur de Monsieur Camille PAULUS, consultant, résidant au 5, rue de l'Alzette à L-7210 Helmsange (Luxembourg), Monsieur Jaime ALEMAN, avocat, résidant à 2nd Floor, MMG Tower, East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Panama (Panama), Monsieur Jean-Pierre LEBURTON, économiste, ayant son adresse privée à 1, rue de Tervaeete, bte 1, B-1040 Bruxelles, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg sont renouvelés. Les mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Référence de publication: 2012162004/17.

(120213842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Strassburger Schifffahrt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5551 Remich, 16, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.388.

—  
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 décembre 2012.

Pour STRASSBURGER SCHIFFFAHRT SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2012162013/12.

(120213524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Stelar S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.661.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 2012*

En date du 24 octobre 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé comme suit:

- de nommer L'Alliance Révision S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B46498, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2012 pour l'approbation des comptes annuels de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012162010/17.

(120213922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Shoe-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 52.830.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2012.

Référence de publication: 2012161997/10.

(120213362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**KG Resources (Mauritania) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.833.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of November,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

RED BACK MINING INC., a company incorporated and existing under the laws of Canada, registered with Canada Federal Corporations number 4233522 and having its registered office at Three Bentall Centre, 595 Burrard Street, Suite 2600, Vancouver, British Columbia, V7X 1L3,

represented by Mr Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated November 9, 2012. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

RED BACK MINING INC. (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of KG Resources (Mauritania) Sàrl a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, hereafter referred to as "the Company", not yet registered at the Luxembourg Trade Register, incorporated by a deed enacted on October 25, 2012, by the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary public residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

## Agenda

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 4,818,792.- (four million eight hundred eighteen thousand seven hundred ninety-two US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 50,001.- (fifty thousand one US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 1 (one) new unit with a par value of USD 1.- (one US Dollar), having the same rights and obligations than the existing units, together with a payment of USD 4,813,790.- (four million eight hundred thirteen thousand seven hundred ninety US Dollars) as share premium and an allocation of USD 5,001.- (five thousand one US Dollars) to the legal reserve of the Company, subject to payment of an amount of USD 4,818,792.- (four million eight hundred eighteen thousand seven hundred ninety-two US Dollars).

2.- Subscription and payment of the additional unit by the Sole Unitholder, by contribution in kind of the shares held in KG Resources (Mauritania) AG and KG Power (Mauritania) AG.

3.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.

4.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

### *First resolution:*

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital by an amount of USD 4,818,792.- (four million eight hundred eighteen thousand seven hundred ninety-two US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 50,001.- (fifty thousand one US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 1 (one) new unit with a par value of USD 1.- (one US Dollar), having the same rights and obligations than the existing units, together with a payment of USD 4,813,790.- (four million eight hundred thirteen thousand seven hundred ninety US Dollars) as share premium and an allocation of USD 5,001.- (five thousand one US Dollars) to the legal reserve of the Company, to be subscribed on payment of an amount of USD 4,818,792.- (four million eight hundred eighteen thousand seven hundred ninety-two US Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the shares held in KG Resources (Mauritania) AG and KG Power (Mauritania) AG.

### *Second resolution:*

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment.*

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Réveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe the 1 (one) additional unit, to pay USD 4,813,790.- (four million eight hundred thirteen thousand seven hundred ninety US Dollars) as share premium and an allocation of USD 5,001.- (five thousand one US Dollars) to the legal reserve of the Company and to pay up with the amount of USD 4,818,792.- (four million eight hundred eighteen thousand seven hundred ninety-two US Dollars) by the contribution in kind hereafter described:

#### *Description of the contribution:*

The contribution in kind consisting in the full and complete ownership of the shares held in KG Resources (Mauritania) AG and KG Power (Mauritania) AG, for a total amount of USD 4,818,792.- (four million eight hundred eighteen thousand seven hundred ninety-two US Dollars) (hereafter referred to as the "Shares"), this contribution being evaluated by the board of managers of the Company at the amount of USD 4,818,792.- (four million eight hundred eighteen thousand seven hundred ninety-two US Dollars) on the basis of the Valuation Report issued by the Sole Unitholder;

#### *Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the ownership and the value of the Shares have been given to the undersigned notary by a copy of the share certificates of KG Resources (Mauritania) AG and KG Power (Mauritania) AG and a valuation report issued by the Sole Unitholder attesting the current amount and existence of the Shares, their ownership and their true valuation in accordance with current market trends.

#### *Effective implementation of the contribution:*

The appearing person declared that:

- the Shares can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- the transfer of the Shares is effective today without qualification and the Contribution Agreement has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries and especially in Switzerland, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Board of Manager's intervention:*

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Reveillaud duly appointed special attorney of the Company, presenting a confirmation of the managers of the Company having approved the valuation described here above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 1 (one) new unit with a par value of USD 1.- (one US Dollar) to the Sole Unitholder, together with a share premium of USD 4,813,790.- (four million eight hundred thirteen thousand seven hundred ninety US Dollars) and an allocation of USD 5,001.- (five thousand one US Dollars) to the legal reserve of the Company.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 1 (one) new fully paid-up unit with a par value of USD 1.- (one US Dollar) to the Sole Unitholder, together with a share premium of USD 4,813,790.- (four million eight hundred thirteen thousand seven hundred ninety US Dollars) and an allocation of USD 5,001.- (five thousand one US Dollars) to the legal reserve of the Company.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at fifty thousand one US dollars (USD 50,001.-) represented by fifty thousand one (50,001) units in registered form with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 3.015,- (three thousand fifteen euro).

Fur the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the capital of USD 4,818,792.- (four millions eight hundred eighteen thousand seven hundred ninety two US Dollars) is evaluated at EUR 3,787,762.61 (three millions seven hundred eighty seven thousand seven hundred sixty two euros and sixty one cents).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

RED BACK MINING INC. une société constituée et organisée sous les lois du Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés du Canada sous le numéro 4233522 et ayant son siège social à Three Bentall Centre, 595 Burrard Street, Suite 2600, Vancouver, British Columbia, V7X 1L3,

ici représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 9 novembre 2012.

La procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que RED BACK MINING INC. (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée KG Resources (Mauritania) Sàrl, ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, Grand-Duché de Luxembourg, ci-après dénommée «la Société», en cours d'enregistrement au R.C.S de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2012 par le soussigné, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publiée au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 4.818.792,- (quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille dollars américains), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un euro), à un montant de USD 50.001,- (cinquante mille un dollars américains) représenté par les parts existantes et par l'émission de 1 (une) part nouvelle d'une valeur nominale de USD 1,- (un euro), ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, à souscrire moyennant paiement d'un montant de USD 4.813.790,- (quatre millions huit cent

treize mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) au titre de prime d'émission et un apport à la réserve légale d'un montant de USD 5.001,- (cinq mille un dollars américains), sous réserve du paiement d'un montant de USD 4.818.792,- (quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars américains).

2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles par l'Associé Unique, par l'apport en nature des actions détenues dans KG Resources (Mauritania) AG and KG Power (Mauritania) AG.

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social.

4.- Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 4.818.792,- (quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille dollars américains), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts d'une valeur nominale de USD 1,- (un euro), à un montant de USD 50.001,- (cinquante mille un dollars américains) représenté par les parts existantes et par l'émission de 1 (une) part nouvelle d'une valeur nominale de USD 1,- (un euro), ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, à souscrire moyennant paiement d'un montant de USD 4.813.790,- (quatre millions huit cent treize mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) au titre de prime d'émission et un apport à la réserve légale d'un montant de USD 5.001,- (cinq mille un dollars américains), sous réserve du paiement d'un montant de USD 4.818.792,- (quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars américains), le montant total devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en une partie des actions détenues dans KG Resources (Mauritania) AG and KG Power (Mauritania) AG.

*Deuxième résolution:*

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes Maître Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire 1 (une) part nouvelle et la libérer ainsi que payer la prime d'émission d'un montant de USD 4.813.790,- (quatre millions huit cent treize mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) et l'apport de USD 5.001,- (cinq mille un dollars américains) à la réserve de la Société et de libérer le montant de USD 4.818.792,- (quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars américains), par l'apport en nature décrit ci-après:

*Description de la contribution:*

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété des actions détenues dans KG Resources (Mauritania) AG and KG Power (Mauritania) AG s'élevant à un montant total de USD 4.818.792,- (quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars américains) (ci-après dénommée les «Actions»), cet apport étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 4.818.792,- (quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze dollars américains) sur la base du rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique;

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur des Actions a été donnée au notaire instrumentant par une copie des certificats d'actions de KG Resources (Mauritania) AG and KG Power (Mauritania) AG et un rapport d'évaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et l'existence des Actions, de leur appartenance et de leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

*Réalisation effective de l'apport:*

Le comparant déclare que:

- les Actions peuvent être transférées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition des Actions
- le transfert des Actions est effectif aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs et notamment en Suisse, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

*Intervention du conseil de gérance:*

Est alors intervenu Maître Emmanuel Réveillaud, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, en présentant procès-verbal du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 1 (une) part nouvelle, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) à l'Associé Unique, ainsi qu'une prime d'émission de USD 4.813.790,- (quatre millions huit cent treize mille sept

cent quatre-vingt-dix dollars américains) et allouera USD 5.001,- (cinq mille un dollars américains) à la réserve légale de la Société.

L'Associé Unique accepte alors lesdites souscription et libération et d'émettre et d'allouer 1 (une) part nouvelle, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) à l'Associé Unique, ainsi qu'un prime d'émission de USD 4.813.790,- (quatre millions huit cent treize mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains) et le montant de USD 5.001,- (cinq mille un dollars américains) à la réserve légale de la Société.

*Troisième résolution:*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante mille un dollars américains (USD 50.001,-) représenté par cinquante mille une (50.001) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 3.015,- (trois mille quinze euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant du capital de USD 4,818,792,- (quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt douze dollars américains) est évalué à la somme de EUR 3,787,762.61 (trois millions sept cent quatre-vingt sept mille sept cent soixante-deux euros et soixante et un cents).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012162600/215.

(120214860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**ES-Kanata, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.401.

—  
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-third day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Energy Spectrum Partners VI LP, a limited partnership incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 5956 Sherry Lane, Suite 900, Dallas, 75225 Texas, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4817015,

here represented by Nicolas Marchand, avocat, whose professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is ES-Kanata (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

### Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

Energy Spectrum Partners VI LP, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-).

The amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The appointment of Mark Stuart Honeybone, partner, born on October 13, 1973 in Tarrytown, New York, United States of America, residing professionally at 5956 Sherry Lane, Suite 900, Dallas, 75225 Texas, United States of America as class A manager of the Company for an indefinite period.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Kuy Luy Ang, private employee, born on February 16, 1967 in Phnom Penh, Cambodia, residing professionally at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Sébastien Pauchot, private employee, born on March 1, 1976 in Paris, France, residing professionally at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour de novembre,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Energy Spectrum Partners VI LP, un limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 5956 Sherry Lane, Suite 900, Dallas, 75225 Texas, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro 4817015,

ci-après représenté par Nicolas Marchand, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est ES-Kanata (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion

et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(VU) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes catégories de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(X) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Energy Spectrum Partners VI LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social sousscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La nomination de Mark Stuart Honeybone, associé, né le 13 octobre 1973 à Tarrytown, New York, Etats-Unis d'Amérique, de résidence professionnelle au 5956 Sherry Lane, Suite 900, Dallas, 75225 Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Kuy Luy Ang, employé privé, né le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, de résidence professionnelle au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Sébastien Pauchot, employé privé, né le 1<sup>er</sup> mars 1976 à Paris, France, de résidence professionnelle au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56979. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162408/514.

(120215119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**Whale Bay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.196.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012162076/12.

(120213205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Wildhog Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 126.655.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 11 décembre 2012*

*Gérants*

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Madame Nadia PIEROTTI, de ses fonctions de gérante avec effet immédiat en date du 26 novembre 2012

- nomination de Monsieur Bernardo VIEIRA DA SILVA GUEDES PINTO, né le 9 août 1989 à Sao Francisco Xavier - Lisboa (Portugal) demeurant 16A Groussgaass L-5721 Aspelt aux fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Référence de publication: 2012162078/17.

(120213434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 84.209.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 6 décembre 2012 à 09.00 heures*

*Conseil d'administration:*

L'assemblée générale décide de nommer les administrateurs suivants pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

- Monsieur Jean R. LEMAIRE, demeurant au 32A rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238, réviseur d'entreprises agréé.

Siège social:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161992/25.

(120213251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Semeraro Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.991.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 6 décembre 2012 à 13.00 heures*

*Conseil d'Administration:*

L'assemblée générale décide de nommer les administrateurs suivants pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

- Monsieur Christopher Stephen SMITH, demeurant professionnellement au 18c Curzon Street, Mayfair, W1J7SX Londres, Royaume-Uni, administrateur;

- Monsieur Luigi Angelo ZAVAGLIO, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, administrateur;

- Madame Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

- Madame Marion GERARD, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

- Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, commissaire aux comptes.

Siège social:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161993/28.

(120213319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

—  
Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 décembre 2012.

A partir du 4 décembre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7 Rotfeder Ring.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161983/15.

(120213118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Septemium Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 123.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maurice HOUSSA  
*Administrateur*

Référence de publication: 2012161968/11.

(120213794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.761.

Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 décembre 2012.

A partir du 4 décembre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7 Rotfeder Ring.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161984/15.

(120213119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**SEB Orion 16 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.430.

Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 décembre 2012.

A partir du 4 décembre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7 Rotfeder Ring.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161982/16.

(120213166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Xeon Fund Sicav SIF S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 160.915.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 octobre 2011*

*Première résolution*

L'assemblée DECIDE d'élire comme nouveaux membres du Conseil d'Administration en conformité avec l'article 14 des statuts de la société:

- Monsieur Giancarlo d'Elia, dirigeant de société, né le 20 août 1962 à Napoli, Italie, demeurant au 6, rue des Jardins, L-3393 Roedgen (L),

- Monsieur Yves Duponselle, dirigeant de société, né le 30 septembre 1964 à Poperinge, Belgique, demeurant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange (L),

pour un mandat d'une durée de six ans.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 20 août 2012*

Le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution*

Le conseil d'administration prend acte des démissions de la fonction de «membres du board» avec effet au 24 juillet 2012 pour messieurs Gerry Salucci, Declan Ohannrachain et au 1<sup>er</sup> août 2012 pour monsieur Carlo Montagna.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2012162082/23.

(120213925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.429.

---

Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 décembre 2012.

A partir du 4 décembre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7 Rotfeder Ring.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161981/16.

(120213167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**SEB 5 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 131.694.

---

Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 décembre 2012.

A partir du 4 décembre 2012, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7 Rotfeder Ring.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161986/15.

(120213117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.376.075,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.673.

---

*Extrait des résolutions des associés datées du 10 décembre 2012*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 15 novembre 2012;

- de nommer:

\* Monsieur Jorrit CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 15 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

De plus, suite à un changement d'adresse de Monsieur Azuwuiké Henry NDUKWU, Gérant de catégorie A de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Monsieur Azuwuiké Henry NDUKWU réside dorénavant au 901, South Bond Street, 21231 Baltimore, Maryland, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012161944/23.

(120213692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Tresis Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.175.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRESIS FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012162051/11.

(120213453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**The Kif Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.624.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société The Kif Company S.A. tenue au siège de la société en date du 6 juin 2012*

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.
- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L-3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

THE KIF COMPANY S.A.

Patrick NASSOGNE

Administrateur Unique

Référence de publication: 2012162043/20.

(120213665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Ristretto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.958.680,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.437.

*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 10 décembre 2012*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 15 novembre 2012;

- de nommer:

\* Monsieur Jorrit CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 15 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

De plus, suite à un changement d'adresse de Monsieur Azuwuiké Henry NDUKWU, Gérant de classe A de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Monsieur Azuwuiké Henry NDUKWU réside dorénavant au 901, South Bond Street, 21231 Baltimore, Maryland, États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012161943/23.

(120213673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2012161947/10.

(120213690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Rodluc Music S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 7, Z.I.Mertzig.

R.C.S. Luxembourg B 93.423.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012161945/12.

(120213908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Ringfort S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 144.753.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012161942/11.

(120213596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Yoyo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 105, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 145.101.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2012.

Référence de publication: 2012162084/10.

(120213386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

---

**Koratrade Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 52.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KORATRADE ASSET MANAGEMENT S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012161796/11.

(120213355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Knight Finanz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.106.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry FLEMING n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161794/22.

(120213715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Knekt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel.  
R.C.S. Luxembourg B 129.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161793/10.

(120213323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

**Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 100.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 124.417.

In the year two thousand twelve, on the twenty-second of October.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PRESCO INVESTMENTS S.à r.l." a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 29, 2006, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg section B number 124417, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated April 21, 2007, under number C 676. The articles of incorporation have been modified for the last time

by a deed of the undersigned notary, on July 5<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2154 of August 30<sup>th</sup>, 2012.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette

The Chairman appoints as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch/Alzette and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette

The Chairman requests the notary to act that:

i. The sole partner present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing party and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

ii. As appears from the attendance list, the 861.316 (eight hundred sixty one thousand three hundred sixteen) shares of 100 PLN (one hundred polish zloty) each, representing the whole of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

iii. The agenda of the meeting is the following

#### *Agenda*

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of 13,868,400 PLN (thirteen million eight hundred sixty eight thousand four hundred polish zloty), in order to increase it from its current amount of 86,131,600,- PLN (eighty-six million one hundred thirty one thousand six hundred polish zloty) up to 100,000,000,- PLN (one hundred million polish zloty) through the issue of 138.684 (one hundred thirty-eight thousand six hundred eighty four) new Shares, with a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty) each.

2. The increase in the capital will be carried out through a contribution in cash for an amount of 13,868,400 PLN (thirteen million eight hundred sixty eight thousand four hundred polish zloty).

3. Increase of the legal reserve by an amount of PLN 1,386,840 (one million three hundred eighty six thousand eight hundred forty polish zloty) to raise it from 8,613,160 PLN (eight million six hundred thirteen thousand one hundred and sixty polish zloty) to 10,000,000 PLN (ten million polish zloty) by a contribution in cash.

4. Amendment of Article 6 of the Articles of Association further to the above resolutions.

5. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the general meeting took the following resolutions:

#### *First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of 13,868,400 PLN (thirteen million eight hundred sixty eight thousand four hundred polish zloty), in order to increase it from its current amount of 86,131,600,- PLN (eighty-six million one hundred thirty one thousand six hundred polish zloty) up to 100,000,000,- PLN (one hundred million polish zloty) through the issue of 138.684 (one hundred thirty-eight thousand six hundred eighty four) new Shares, with a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty) each.

#### *Second resolution*

##### *Intervention - Subscription - Payment*

There upon the sole partner, P.R.E.S.C.O. GROUP Spolka Akcyjna, a company with its registered address at 15, Al. Jana Pawla II, PL - 00-828 Warsaw, Poland, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to the 138.684 (one hundred thirty-eight thousand six hundred eighty four) new shares with a par value of 100 PLN (one hundred polish zloty), and to pay them up by cash so that the total amount of 13,868,400 PLN (thirteen million eight hundred sixty eight thousand four hundred polish zloty) is at the disposal of the Company.

#### *Third resolution*

The sole partner resolves to increase the legal reserve by an amount of PLN 1,386,840 (one million three hundred eighty six thousand eight hundred forty polish zloty) to raise it from 8,613,160 PLN (eight million six hundred thirteen thousand one hundred and sixty polish zloty) to 10,000,000 PLN (ten million polish zloty) by a contribution in cash, which amount is at the disposal of the Company.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at 100,000,000,- PLN (one hundred million polish zloty) represented by 1,000,000 (one million) shares of 100 PLN (one hundred polish zloty) each."

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «PRESCO INVESTMENTS S.à r.l.» ayant son siège social au Luxembourg 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124417, constituée suivant acte reçu par un acte notarié du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 avril 2007 sous le numéro C 676. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2154 du 30 août 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette. et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

i. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient son renseignements sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les 861.316 (huit cent soixante et un mille trois cent seize) parts sociales de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de 13.868.400,-PLN (treize millions huit cent soixante-huit mille quatre cents zloty polonais) pour le porter de son montant actuel de 86.131.600,- PLN (quatre-vingt-six millions cent trente et un mille six cents zloty polonais) à 100.000.000,- PLN (cent millions de zloty polonais) par l'émission de 138.684 (cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune.

2.- L'augmentation du capital sera effectuée par apport en espèces de 13.868.400,- PLN (treize millions huit cent soixante-huit mille quatre cents zloty polonais);

3.- Augmentation de la réserve légale à concurrence d'un montant de 1.386.840,- PLN (un million trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quarante zloty polonais) pour la porter de son montant de 8.613.160 PLN (huit millions six cent treize mille cent soixante zloty polonais) à 10.000.000 PLN (dix millions de zloty polonais) par apport en espèces.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

5.- Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 13.868.400,- PLN (treize millions huit cent soixante-huit mille quatre cents zloty polonais) pour le porter de son montant actuel de 86.131.600,- PLN (quatre-vingt-six millions cent trente et un mille six cents zloty polonais) à 100.000.000,- PLN (cent millions de zloty polonais) par l'émission de 138.684 (cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune.

*Deuxième résolution*  
*Intervention - Souscription - Libération*

L'associé unique, la société P.R.E.S.C.O. GROUP Spolka Akcyjna, société régie selon les lois de Pologne, avec siège social au 15, Al. Jana Pawla II, PL - 00-828 Warsaw, Pologne, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

a déclaré souscrire aux 138.684 (cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 PLN (cent zloty polonais) et a déclaré les libérer intégralement par versement en espèces de sorte que le montant de 13.868.400,- PLN (treize millions huit cent soixante-huit mille quatre cents zloty polonais) est à la disposition de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter la réserve légale à concurrence d'un montant de 1.386.840,- PLN (un million trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quarante zloty polonais) pour la porter de son montant de 8.613.160 PLN (huit millions six cent treize mille cent soixante zloty polonais) à 10.000.000 PLN (dix millions de zloty polonais) par apport en espèces, lequel montant est à la disposition de la Société.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 100.000.000 PLN (cent millions de zloty polonais) divisé en 1.000.000 (un million) de parts sociales de 100 PLN (cent zloty polonais) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14251. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157240/153.

(120207507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

**Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.146.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The limited company governed by the laws of United Kingdom "Wolseley International Limited", established and having its registered office in RG7 4GA Reading, 1220 Parkview, registered with the Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, under number 01555518,

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5a, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 115146, has been incorporated by deed of M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER,

notary residing in Luxembourg, on February 27, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1099 of June 7, 2006,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 13, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2054 of October 20, 2009;

- That the appearing party is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to decrease the corporate capital to the extent of nine million three hundred thousand and thirty three Pound Sterling (GBP 9,300,033.-) in order to reduce it from its present amount of nine million three hundred and eleven thousand twenty Pound Sterling (GBP 9,311,020.-) to ten thousand nine hundred and eighty seven Pound Sterling (GBP 10,987.-), without cancellation of shares, but by the decrease of the par value of the representative parts from twenty Pound Sterling (GBP 20.-) to zero point zero two three six Pound Sterling (GBP 0.0236), and allocation of the amount of nine million three hundred thousand and thirty three Pound Sterling (GBP 9,300,033.-) to the distributable reserves.

All powers are conferred to the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the creation of the available reserves.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend article 8 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at ten thousand nine hundred and eighty seven Pound Sterling (GBP 10,987.-) represented by four hundred sixty five thousand and five hundred fifty one (465,551) parts with a par value of zero point zero two three six Pound Sterling (GBP 0.0236) each."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La limited société régie par les lois du Royaume-Uni "Wolseley International Limited", établie et ayant son siège social à RG7 4GA Reading, 1220 Parkview, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 01555518,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5a, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115146, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1099 du 7 juin 2006,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2054 du 20 octobre 2009;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de réduire le capital social à hauteur de (neuf millions trois cent mille et trente trois Livres Sterling (GBP 9.300.033,-) pour le ramener de son montant actuel de (neuf millions trois cent onze mille et vingt Livres Sterling (GBP 9.311.020,-) à dix mille neuf cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 10.987,-), sans annulation de parts sociales, mais par la réduction du pair comptable des parts sociales représentatives du capital social de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) à zéro virgule zéro deux trois six Livres Sterling (GBP 0,0236), et allocation du montant de (neuf millions trois cent mille et trente trois Livres Sterling (GBP 9.300.033,-) aux réserves disponibles.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à la création des réserves disponibles.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à dix mille neuf cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 10.987,-) représenté par quatre cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante et une (465.551) parts sociales avec une valeur nominale de zéro virgule zéro deux trois six Livres Sterling (GBP 0,0236) chacune."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54776. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012157392/106.

(120207855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

**AIO III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 90.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.438.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, represented by its general partner Anchorage IO GP III, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “AIO III S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary, on 21 February 2012, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Mémorial”) number 1035 dated 23 April 2012, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.438 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 7 June 2012, published in the Mémorial number 1890 dated 30 July 2012.

II.- That the 3,200 (three thousand two hundred) shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 80,000 (eighty thousand United States Dollars) to USD 90,000 (ninety thousand United States Dollars) by the issuance of 400 (four hundred) new shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 990,000 (nine hundred ninety thousand United States Dollars);

3. Subscription and payment by Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P. acting through its general partner Anchorage IO GP III, L.L.C. for the new shares by way of contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 80,000 (eighty thousand United States Dollars) to USD 90,000 (ninety thousand United States Dollars) by the issuance of 400 (four hundred) new shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 990,000 (nine hundred ninety thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid by contribution in cash made by the Sole Shareholder and amounting to USD 1,000,000 (one million United States Dollars) (the “Contribution”).

#### *Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and declares to subscribe to the New Shares. The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which Contribution is at the disposal of the Company.

#### *Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P.: 3,600 (three thousand six hundred) shares.

The notary acts that the 3,600 (three thousand six hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at USD 90,000 (ninety thousand UNITED STATES DOLLARS) represented by 3,600 (three thousand six hundred) shares (parts sociales), of USD 25.- (twenty five UNITED STATES DOLLARS) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

No other amendment is to be made to this article at this time.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huitième jour de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

*A comparu:*

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005 représentée par son general partner Anchorage IO GP III, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «AIO III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, le 21 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1035 du 23 avril 2012, et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 167.438 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés par un acte reçu par Maître Francis Kessler, précité, le 7 juin 2012, publié au Mémorial numéro 1890 en date du 30 juillet 2012.

II.- Que les 3.200 (trois mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Dollars) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars) afin de le porter de son montant actuel de 80.000 USD (quatre-vingt mille Dollars) à 90.000 USD (quatre-vingt-dix mille Dollars) par l'émission de 400 (quatre cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 990.000 USD (neuf cent quatre-vingt-dix mille Dollars);

3. Souscription et paiement par Anchrage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Anchrage IO GP III, L.L.C. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter de telles actions; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars) afin de le porter de son montant actuel de 80.000 USD (quatre-vingt mille Dollars) à 90.000 USD (quatre-vingt-dix mille Dollars), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 990.000 USD (neuf cent quatre-vingt-dix mille Dollars) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement payé par l'apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant de 1.000.000 USD (un million Dollars) (l'«Apport»)

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission de Nouvelles Parts Sociales est aussi sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport, de sorte que le crédit Apport est à la disposition de la Société.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation de la Société est maintenant composée comme suit:

- Anchrage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P.: 3.600 (trois mille six cents) parts sociales.

Le notaire acte que les 3.600 (trois mille six cents) parts sociales de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et Autorisé.** Le capital social de la Société est fixé à 90.000 USD (quatre-vingt-dix mille Dollars), représenté par 3.600 (trois mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars) chacune, toute entièrement souscrites et entièrement payées.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15191. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012157473/188.

(120208220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**Moast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.966.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2012*

L'Assemblée décide de renouveler pour un an le mandat des Administrateurs en place, à savoir:

- Monsieur Max HOCHMUTH, demeurant à L-2740 Luxembourg, 7, rue Nicolas Welter,
- La société anonyme AD'NET S.A., avec siège social à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.532,
- Monsieur Ricky TONIZZO, demeurant à professionnellement à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

L'Assemblée décide de renouveler pour un an le mandat du Commissaire en place, à savoir la société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43.298.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2012, qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012160516/20.

(120211481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

**Mokatine SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.685.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 26 novembre 2012 à 16.30 heures.*

*Première résolution*

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

*Deuxième résolution*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012160517/20.

(120211522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

**NovaQuest Pharma Opportunities Fund III (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.145.

—  
EXTRAIT

Conformément à la cession de parts sociales du 7 novembre 2012, Travis Investment S.à r.l., avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a vendu ses 20,000 parts sociales détenues dans la société NovaQuest Pharma Opportunities Fund III (Lux) S.à r.l. à Stichting Depositary APG Opportunities Pool 2012, ayant son siège social à Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Stichting Depositary APG Opportunities Pool 2012 . . . . .	20.000
Total . . . . .	20.000

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160531/21.

(120212152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

**Michael Horlebein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 14A, Simengseck.

R.C.S. Luxembourg B 173.144.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Michael Horlebein, Meister im Handwerk, Sanitär und Heizung, geboren in Merzig, am 13. Juni 1985, wohnhaft in D-66663 Merzig, 109, Provinzialstrasse.

Der Erschienene, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "MICHAEL HORLEBEIN S.à r.l..".

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Installation und der Vertrieb von Heizungs- und Sanitäreinrichtungen jeglicher Art.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle einhundert (100) Anteile wurden von Herrn Michael Horlebein, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Michael Horlebein, vorgeannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-5441 Remerschen, 14a, Simengseck.

Der Notar hat der Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Geschäftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

*Bevollmächtigung*

Der Erschienene, erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Michael Horlebein, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 novembre 2012. LAC/2012/56136. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. November 2012.

Référence de publication: 2012157798/102.

(120208154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

**Walter Management & Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.125.

*Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 7 décembre 2012*

Les mandats des administrateurs repris ci-après sont renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 devant se tenir en 2013.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Patrick Sganzerla demeurant professionnellement au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- Mademoiselle Lorraine Ponchel demeurant professionnellement au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Steeve Simonetti de son poste d'administrateur, les actionnaires ont décidé de nommer en son remplacement la société Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96 848.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013.

Suite à la démission du commissaire en place, les actionnaires ont décidé de nommer en remplacement la société «Control & Synergy Services S.à r.l.» ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.577.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Walter Management Financing S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Expert-comptable

Référence de publication: 2012161359/32.

(120212961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.